

## Communiqué de presse

Nouvelles techniques de sélection des plantes

### Une évolution encourageante dans l'UE

**Dübendorf, le 3 juillet 2023 – La Commission européenne veut apparemment réduire considérablement les exigences pour les plantes obtenues à l'aide des nouvelles techniques de sélection végétale. Cette mesure est à saluer.**

Selon des documents divulgués, la Commission européenne proposera dans les prochains jours d'assouplir les conditions pour les plantes génétiquement modifiées. Dans la jurisprudence actuelle, ces plantes sont soumises à la législation stricte sur le génie génétique. En Suisse, la situation est comparable. En raison de cette réglementation stricte, une application dans la pratique ne serait guère possible.

À l'instar de l'Angleterre avec sa «precision breeding law», la Commission européenne prévoit probablement une réglementation basée sur les risques, qui tiendra compte de la question de savoir si les plantes cultivées auraient pu être obtenues de manière naturelle. Du point de vue de l'association «Les variétés de demain», cette approche est très intéressante et pourrait également convenir à la Suisse. Avec une telle réglementation, la culture de nouvelles variétés serait plus rapide et plus facile. Des variétés végétales adaptées sont absolument nécessaires au vu du changement climatique, des objectifs de réduction des pesticides et de l'évolution des besoins des consommateurs.

Malheureusement, certaines organisations environnementales et les partis des Verts de l'UE se sont déjà opposés aux propositions de la Commission européenne. En Suisse aussi, il faut s'attendre à une résistance, comme le montre une résolution adoptée ce printemps par Bio-Suisse et d'autres organisations.

Les agriculteurs bio ne veulent pas de ces nouvelles techniques dans leurs fermes, ce qui est leur droit. Selon l'association «Les variétés de demain», l'accès aux nouveaux procédés devrait toutefois être ouvert à tous les autres agriculteurs. Pour que cela soit possible, il faut en Suisse aussi une réglementation réalisable et simple. L'association «Les variétés de demain» continue à s'engager dans ce sens et est ouverte à la discussion.

#### Questions:

Dr Jürg Niklaus, président

Tél.: 044 545 25 00

**Les membres de l'association « Les variétés de demain » sont (par ordre alphabétique) :**

Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF), Association suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales (Swiss-Seed), Berner Bauern Verband, Blueberry Suisse SA, Cl Épeautre, Coopérative Coop, Delley semences et plantes SA, Denner SA, Fédération des coopératives Migros (FCM), Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), Fédération suisse des producteurs de semences (swissem), fenaco société coopérative, Fruit-Union Suisse, IP-Suisse, Konsumentenforum (kf), Rheintaler Ribelmals, Swisscofel, Swiss Convenience Food Association (scfa), Union maraîchère suisse (UMS), Union Suisse des producteurs de pommes de terre (USPPT).